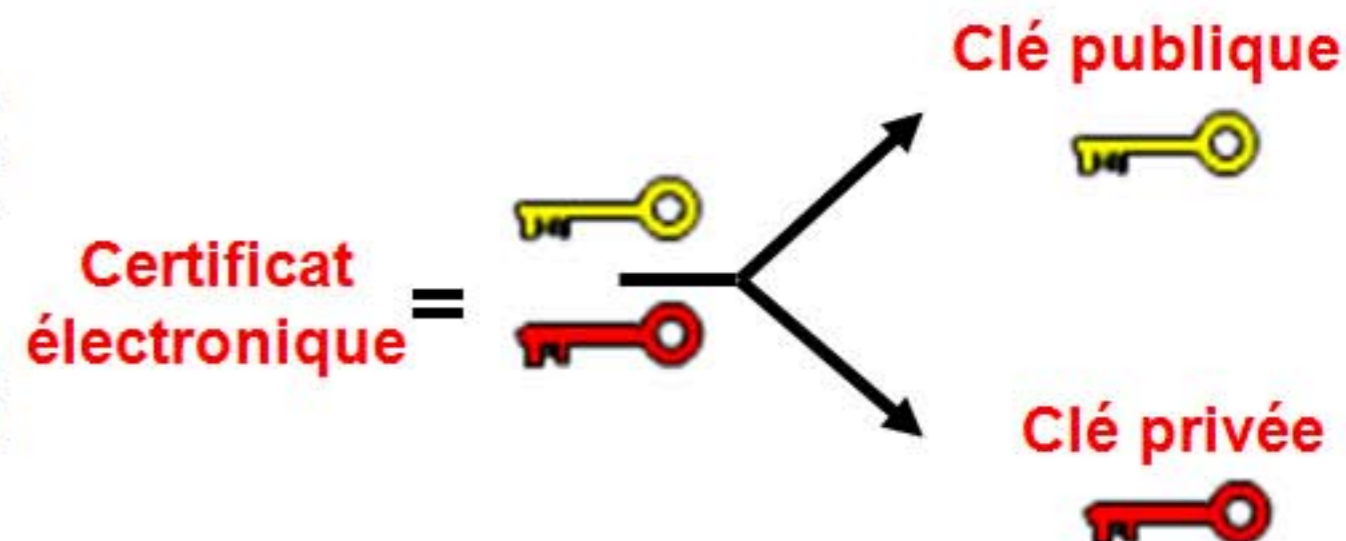


La signature électronique

- **Un certificat de signature électronique est une véritable carte d'identité électronique** contenant différentes séries d'informations:
 - ✓ Le titulaire (nom, prénom, service, fonction) et son entreprise (dénomination, Siren),
 - ✓ La signature électronique (validité, longueur des clefs,...),
 - ✓ L'autorité qui a émis le certificat : l'autorité de certification ou « AC ».

- **La notion de clés asymétrique** : un certificat de signature électronique est composée de 2 clés :

- clé privée (utilisée pour signer par les **Entreprises** et décrypter par le **Président de CAO**, ex: le maire, pour ouvrir les plis)
- clé publique (utilisée pour crypter à l'attention du destinataire possédant la clé privée).



- **Pour garantir** :
 - ✓ L'identité du signataire,
 - ✓ L'intégrité des documents signés (impossible de modifier les documents signés sous peine d'invalider la signature),
 - ✓ La non répudiation